

Conseil Municipal du Mardi 21 février 2012

PROJET REGIONAL DE SANTE (P.R.S.)

L'Agence Régionale de Santé Champagne Ardenne a lancé la mise en consultation de son projet régional de santé (2012-2016) le 16 décembre. Cette consultation devait durer 2 mois.

Les composantes du Projet Régional de Santé sont :

- **les schémas régionaux de prévention, d'organisation des soins et d'organisation médico-sociale,**
- **les programmes en matière de télémédecine, d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie et, d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies**

La feuille de route de l'ARS de Champagne-Ardenne pour les 5 prochaines années, est de faire évoluer l'organisation de l'offre de santé (la prévention, les soins ambulatoires et hospitaliers, l'accompagnement médico-social) afin de répondre efficacement aux enjeux de la santé en Champagne-Ardenne, dont 2 sont majeurs :

- Relever le défi de la démographie des professionnels de santé,

- Développer l'accompagnement et le soutien aux aidants familiaux par la mise en place de formations adaptées et le développement de structures de répit.

La presse s'est faite l'écho des réactions de différentes collectivités : Conseil Régional, Conseil Général, mairies et personnalité politiques sur la question.

Des réserves doivent être émises sur le PRS. En effet, si les objectifs généraux présentés sont acceptables, leur traduction dans les actions et les terminologies lèvent certaines inquiétudes.

C'est pourquoi, afin de tenir compte des délais imposés par la consultation, j'ai souhaité adresser le 15 février un courrier de réserve à l'ARS et l'aviser que je soumettrai aux membres du Conseil Municipal cette lettre.

LETTRE OUVERTE

Des élus du Conseil Municipal de Vouziers

au

Directeur de l'Agence Régionale de Santé Champagne-Ardenne

Projet présenté en Conseil Municipal de Vouziers le 21 février 2012

Cette lettre a recueilli :

- voix pour
- voix contre
- abstention

Objet : Projet régional de Santé (2012-2016)

Monsieur le Directeur de l'Agence régionale de Santé,

Le projet de plan régional de santé a été proposé à la consultation pour une durée de 2 mois à compter du 16 décembre dernier. C'est un aspect positif qui doit être souligné.

Ce dossier sera abordé en Conseil Municipal de Vouziers le 21 février.

Je souhaite d'ores et déjà vous faire savoir que je partage, tout comme une majorité de mon Conseil, les remarques formulées par Monsieur le Président de Région et qui ont été présentées en séance du Conseil Régional. Je vous demande donc de bien vouloir en tenir compte dans les avis recensés.

En sus des remarques de la Région, j'attire votre attention sur le sud des Ardennes. Il ne faudrait pas que le PRS remette en cause le bloc opératoire de Rethel, flambant neuf, et qu'il ne soit destiné qu'à accueillir la chirurgie ambulatoire. Je réaffirme mon souhait que les soins de suivi de chimiothérapie puissent s'effectuer sur le site de Vouziers. La prévention et l'éducation doivent être des axes importants, ainsi la planification familiale doit trouver toute sa place dans les hôpitaux de proximité. Enfin, il faut que soit préféré au

partenariat du GHSA avec le Groupement privé de Courlancy, un renforcement de coopération avec les Établissements publics de Reims et Charleville-Mézières notamment.

Je soumettrai à mon Conseil Municipal cette lettre et ne manquerai pas de vous adresser au lendemain de la réunion de l'instance décisionnelle ses conclusions pour prise en considération.

Je souhaite que vous preniez en compte l'ensemble de ces observations dans l'intérêt des populations qui sont en droit d'attendre un accès équitable à des soins de qualité. A cet effet, je réaffirme que le service public doit rester l'offre privilégiée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes plus sincères salutations.

Le Maire de VOUZIERES

Claude ANCELME